



@unadfi



facebook.com/unadfi

## SOMMAIRE

### Phénomène sectaire

- p. 02 ■ Communiqué de presse
- p. 03 ■ Associations
  - Miviludes
- p. 05 ■ Pouvoirs publics

### Groupes

- p. 07 ■ Anthroposophie
- p. 09 ■ Bountiful
  - Centre d'accueil universel / EURD
- p. 10 ■ Falun Gong
- p. 11 ■ Les Brigandes
- p. 12 ■ Les Douze Tribus
- p. 13 ■ Mission de l'Esprit-Saint
- p. 14 ■ Mouvement Raëlien
- p. 15 ■ Notre Dame Mère de la Lumière
  - Nouvelle Acropole
- p. 16 ■ Père Samuel
  - Rigpa
- p. 17 ■ Santo Daime
  - Scientologie
- p. 18 ■ Témoins de Jéhovah

### Mouvances

- p. 21 ■ Arts Martiaux
  - Ayahuasca
- p. 22 ■ Développement personnel
- p. 23 ■ Guérison
  - Mouvance évangélique
- p. 24 ■ Paranormal
  - Pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCVAVT)
- p. 27 ■ Sorcellerie

### Thèmes connexes

- p. 29 ■ Fake News
  - Théorie du complot
- p. 30 ■ Vaccination

### MIVILUDES

#### Clap de fin ? ■ France

Sans président depuis un an, la Miviludes va disparaître ou plus précisément subir une restructuration. Rattachée jusqu'alors aux services du Premier ministre, elle devrait dès janvier 2020 intégrer ceux du ministère de l'Intérieur...

>>> p. 03

### SCIENTOLOGIE

#### La Scientologie tente de s'implanter en Guyane ■ France

La fondation Drug Free World, une émanation de la Scientologie, a tenté de s'implanter à Cayenne. Cet ancrage territorial devait s'effectuer par l'intermédiaire de la présidente de l'association AlizéLavie...

>>> p. 17

### PNCVAVT

#### Le professeur Joyeux, impliqué dans un essai clinique illégal ? ■ France

Mi-septembre, un essai clinique illégal de grande ampleur qui se déroulait clandestinement dans une abbaye proche de Poitiers a été découvert par l'Agence Nationale de Surveillance du Médicament (ANSM)...

>>> p. 24

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Elaborées par notre service de documentation, les « Actualités de l'Unadfi » sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : [documentation@unadfi.org](mailto:documentation@unadfi.org)

# Phénomène Sectaire

## Fin annoncée de la Miviludes : quelles perspectives pour les victimes ?

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'UNADFI DU 02 OCTOBRE 2019

La France est enviée par beaucoup de pays pour sa prise en compte des dangers du phénomène sectaire. En mettant en place l'Observatoire des sectes d'abord, la Mils et depuis 2002 la Miviludes (Mission Interministérielle de lutte et de vigilance contre les dérives sectaires), les gouvernements successifs ont montré qu'ils prenaient la mesure de la dangerosité de l'emprise sectaire et reconnaissaient sa spécificité :

- La majorité des victimes ne peuvent seules porter l'affaire devant la justice, elles ont besoin d'être soutenues et accompagnées. Il est indispensable que leur parole soit entendue et que les abus dont elles témoignent soient dénoncés.
- Le phénomène sectaire comporte une dimension transversale car les sectes se développent dans tous les domaines de la société.
- En bafouant les lois de la République au nom de lois prétendument supérieures, gourous et mouvements sectaires portent atteinte à la société tout entière.

L'invocation par les mouvements sectaires du respect fondamental de la liberté de religion, et plus largement de la liberté de croyance, a pour but d'empêcher tout contrôle de fonctionnements internes attentatoires à la dignité, à la liberté et à la sécurité des membres.

Aujourd'hui, l'Unadfi s'interroge légitimement sur le devenir de la Miviludes et sur la position du gouvernement actuel. Comment interpréter le silence des autorités sur le sujet depuis de longs mois ? Pour l'Unadfi, l'absence d'une instance gouvernementale clairement identifiée aurait pour conséquence l'abandon de la nécessaire vigilance des pouvoirs publics sur le phénomène sectaire, minimiserait la dangerosité de l'emprise et donnerait carte blanche aux partisans de la « liberté d'asservir ».

Les victimes de sectes savent pouvoir compter sur les associations de terrain qui depuis plus de 40 ans les accompagnent dans une reconstruction patiente en leur apportant leur expertise. Forte de son réseau national et d'un service de documentation qui suit et analyse l'évolution constante du phénomène sectaire, l'Unadfi est à leurs côtés. Mais, garant de la protection des plus vulnérables, en particulier les enfants et les jeunes ciblés par les sectes, l'État doit mettre en place une structure compétente qui soit une référence claire pour tous les citoyens.

Contact : 01.34.00.14.58 / [documentation@unadfi.org](mailto:documentation@unadfi.org)

## ■ ASSOCIATIONS

### L'ADFI Touraine toujours en alerte sur les dérives sectaires ■ France

■ **La Nouvelle République met en avant le travail de l'ADFI Touraine qui depuis plus de 25 ans aide les familles et les individus victimes d'emprise. Cette association couvre cinq départements (Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret) et assure des permanences à Tours.**

Pour Marie-Françoise Bardet, sa présidente, les dérives proviennent aujourd'hui souvent de thérapeutes ou de chamanes et touchent majoritairement les domaines de la santé et du bien-être. Si tout un chacun a le droit de croire ce qu'il veut et de suivre un maître à penser ou un

thérapeute, il est indispensable d'alerter sur les dangers, comme les pertes de chance de guérison liées à l'interruption d'un traitement conventionnel.

La présidente rappelle que l'argent est aussi un critère important dans les dérives sectaires. Outre les participations financières comme la dime, les mouvements sectaires proposent des stages onéreux ou sollicitent les adeptes pour qu'ils travaillent bénévolement au service du groupe ou du leader. ■

(Source : La Nouvelle République, 29.08.2019)

### L'association Secticide fête son 25<sup>e</sup> anniversaire ■ France

■ **Fondée en 1994 par Lucienne et Michèle Bouvier de Cachard, Secticide a célébré son 25<sup>e</sup> anniversaire le 20 septembre.**

Outre la tenue de son assemblée générale, l'association a proposé à cette occasion une exposition suivie de la projection d'un diaporama portant sur « la captation par le canal des réseaux sociaux » et une conférence-débat sur le thème

« gourous et stratégies de séduction par les réseaux sociaux », au cours de laquelle est intervenu le commandant François Trichet, officier de liaison gendarmerie et conseiller Pôle sécurité à la Miviludes ». ■

(Source : L'Est Républicain, 18.09.2019)

## ■ MIVILUDES

### Clap de fin ? ■ France

■ **Sans président depuis un an, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) va disparaître ou plus précisément subir une restructuration. Rattachée jusqu'alors aux services du Premier ministre, elle devrait dès janvier 2020 intégrer ceux du ministère de**

**l'Intérieur, et plus exactement celui du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Cette annonce a été vécue comme un coup de tonnerre par la majorité des acteurs de la prévention du phénomène sectaire qui craignent que ce sujet ne soit plus une priorité pour le gouvernement.**

>>>

>>>

Ces informations tenant initialement de la rumeur, ont été confirmées par Laurent Nunez, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, lors d'une allocution au Sénat. Il rassure les opposants à cette décision en précisant que les moyens et les missions de la Miviludes seraient préservés au sein de son nouveau ministère de tutelle. Pour Matignon, il est question de « synergies et de partage des compétences », citant l'exemple de la formation sur la prévention de la radicalisation, organisée conjointement par la Miviludes et le CIPDR. L'absorption de la mission par le ministère de l'Intérieur s'inscrirait dans le cadre d'une réflexion plus large sur la politique à mener en matière de prévention des nouvelles formes de radicalité.

« C'est une catastrophe. Cette décision est d'une conséquence terrible. Cette institution nous était enviée par le monde entier » a déclaré Georges Fenech, ancien président de la Miviludes et à l'origine de la révélation de l'information dans la presse. Serge Blisko, dernier président en date, tempore : « Je ne suis pas inquiet, le rattachement prévu est logique car ces services travaillent tous deux sur l'emprise. Il faudra juste veiller à ce que toutes les missions soient pérennisées. »

En 2017 déjà, un rapport de la Cour des comptes avait déjà émis l'hypothèse d'un rattachement au ministère de l'Intérieur dans un souci d'économie et d'efficacité.

La raison budgétaire a également été évoquée.

Nombreux sont ceux qui s'interrogent aussi sur d'éventuels lobbys ayant été capables d'influencer cette décision gouvernementale.

Créée en 1996 sous le nom d'Observatoire interministériel sur les sectes, elle devient la MILS (Mission interministérielle de lutte contre les sectes) en 1998 avant de devenir Miviludes en 2002. Pendant ses 17 années d'existence, elle a publié plusieurs rapports détaillés ainsi que différents guides. Elle est présente sur le territoire avec un correspondant dans chaque préfecture.

Tout en effectuant un travail de pédagogie à destination des fonctionnaires, enseignants ou professionnels de la santé, la Miviludes a démontré son efficacité en mettant au grand jour nombres d'affaires. Dernièrement, elle a révélé l'affaire du Fonds Josefa, une association mystique liée au controversé professeur Henri Joyeux qui a procédé à des essais cliniques interdits sur 350 malades de Parkinson et Alzheimer. Elle surveille de près l'installation de la scientologie (qui a investi 33 millions d'euros dans un nouveau siège de 7 000 mètres carrés à Saint-Denis) ou tente de faire la lumière sur la nébuleuse anthroposophe. « C'est un vrai combat de tous les jours. Entre la scientologie ou les dérives de certaines églises évangéliques, l'éventail est immense. Il faut des spécialistes qui peuvent déterminer qui sont les groupes véritablement dangereux. » a tenté d'expliquer l'un des membres de la mission.

Anne Josso, secrétaire générale de la Miviludes, s'inquiète d'ailleurs de la réduction annoncée des effectifs : de quinze conseillers qui composaient la Miviludes, ils ne seraient plus que trois ou quatre fonctionnaires dans la nouvelle configuration.

En interne, l'heure est aux regrets : « On a un savoir indéniable, mais le faire savoir a peut-être été déficient ».

Les acteurs du monde associatifs sont inquiets quant au suivi et à la prise en compte des victimes ainsi Joséphine Cesbron, présidente de l'Unadfi, tient à la complémentarité des acteurs dans la lutte contre les sectes. « Notre rôle à l'Unadfi, c'est l'écoute et l'aide aux victimes. Les fonctionnaires de la Miviludes, eux, peuvent saisir directement le parquet en cas de situation grave et c'est très précieux. » précise-t-elle. Le risque d'emprise sectaire existe dans quasiment tous les domaines de la société. « L'emprise sectaire a pris aujourd'hui une forme bien plus diffuse qu'avant » explique Marie Drilhon, également membre de l'Unadfi. Les membres des associations craignent globalement

>>>

>>>

que le ministère de l'Intérieur ne soit pas attentif aux affaires non judiciairisables qui constituent pourtant la majorité des cas, en d'autres termes qu'il n'y ait plus suffisamment de moyens au service de la prévention.

Autre inquiétude, le CIPDR n'a actuellement plus personne à sa tête et la désignation d'un responsable est une question sensible pour l'exécutif. Selon le profil choisi, l'approche des différents sujets traités par le CIPDR risque d'être différente. Deux types de candidature seraient en lice et montrent l'hésitation entre deux caps : l'une issue de la société civile qui poursuivrait une approche sociale de la question

des sectes, l'autre, plus sécuritaire, issue de la sphère préfectorale. ■

(Sources : [Le Point & France Inter & La Croix & Le Monde, 01.10.2019](#) & [Le Figaro, 02.10.2019](#))

Communiqués de presse :

- CAFFES : <http://caffes.fr/wp-content/uploads/2019/10/COMMUNIQUE-DE-PRESSE-oct-19-Sauver-la-Miviludes.pdf>

- Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) : <https://www.ffmkr.org/actualites/nos-actualites/1-oct-2019-disparition-de-la-miviludes-la-ffmkr-s-inquiete>

- LDH : <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2019/10/CP-LDH-Mivilude-1.pdf>

## À savoir

Malgré des années de prévention sur le phénomène sectaire, bon nombre d'idées reçues persistent dans les esprits :

- Il est faux de dire qu'il n'y a pas de dimension politique dans les sectes car la majorité d'entre elles ont un projet pour la société qu'elles souhaitent à leur image.

- La confusion entre phénomène sectaire et religion est une idée fautive volontairement entretenue par les sectes pour pouvoir invoquer la liberté de religion.

Certaines déclarations laissent craindre que ces erreurs persistantes n'influencent les futurs services dédiés au phénomène sectaire car elles ne servent qu'une cause : celle des mouvements sectaires !

## POUVOIRS PUBLICS

### Une cellule spécialisée dans les dérives sectaires ■ France

■ Le journal *20 minutes* a consacré un article à la cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérive sectaire de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP).

En France, cette cellule est la seule destinée à s'occuper à temps plein des dérives sectaires. Elle s'attache à repérer les éléments démontrant l'emprise exercée

par un gourou sur les victimes en s'appuyant principalement sur l'abus de faiblesse défini par la loi du 12 juin 2001. Outre les preuves d'emprise les enquêteurs constatent d'autres infractions dans les mouvements sectaires, comme des affaires financières, l'exercice illégal de la médecine, la non-assistance à personne en danger, la mise en danger délibérée de la vie d'autrui, des agressions sexuelles et viols.

>>>

>>>

La plupart des affaires qu'elle traite proviennent de signalements transmis par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) qui de son côté reçoit entre 2 000 et 3 000 saisines. Les dossiers sont souvent lourds et longs à gérer.

Le commissaire interviewé dans l'article rappelle que les affaires traitées sont fréquemment le fait

de marchands de bien-être et de groupes de développement personnel. Souvent coupées de leur environnement familial, les victimes proviennent de milieux sociaux différents mais plutôt relativement aisées car les leaders cherchent des personnes pouvant leur apporter des sommes importantes. ■

(Source : 20minutes, 24.09.2019)

## À lire



Emprise sectaire  
et réseaux sociaux

N°143 La revue trimestrielle de l'UNADFI

ACHETER LE  
BULLES N° 143  
(CLIQUEZ ICI)

### **Emprise sectaire et réseaux sociaux, BulleS n°143, septembre 2019**

#### Sommaire

- Éditorial
  - Fecris, Paris, mai 2019 – Compte-rendu
  - Le phénomène sectaire à l'heure du numérique
  - Influences sociales conduisant aux changements d'opinion sur le web
  - Parents dans une secte, enfants sacrifiés – Témoignage
  - La Loi de l'Attraction – Que sait-on de ?
- 
- Revue de presse
  - À signaler

## ANTHROPOSOPHIE

### Des écoles Steiner auraient-elles dissimulé des abus sexuels ? ■ France

■ **Des abus sexuels commis au sein d'écoles Steiner auraient été dissimulés par des chefs d'établissement. Des faits similaires se seraient déroulés en France comme à l'étranger. Marion Duquesne relate le témoignage des victimes dans un article publié sur le site *Jornaleuse*.**

En avril 2019, la Miviludes a reçu le signalement d'Angélique, maman d'un enfant de trois ans scolarisé depuis novembre 2018 dans une école Steiner du Sud de la France. Peu de temps après la rentrée l'enfant commence à avoir des terreurs nocturnes et semble cacher un secret. Elle apprend finalement qu'il est maltraité par un élève âgé de six ans dont le père est accusé de pédophilie.

Des signalements similaires, la Miviludes en a enregistré onze en 2018 et quinze depuis le début de l'année 2019. « Des chiffres importants au regard du nombre d'établissements en France, soit 24 jardins d'enfants ou écoles Steiner. »

En 2003, les parents de deux jumeaux âgés de trois ans portent plainte contre X pour agressions sexuelles sur mineurs. Leurs enfants, scolarisés depuis octobre 2002 à l'école Steiner de Verrières-le-Buisson(77), ont raconté, pour l'un des deux, avoir mal aux fesses, pour l'autre d'avoir dû toucher le sexe d'un homme. Les parents prennent immédiatement rendez-vous avec la jardinière qui s'occupe d'eux dans l'établissement. Elle nie les faits et leur recommande de ne pas ébruiter l'affaire. Contrariés les parents envoient un courrier à la Fédération des écoles Steiner-Waldorf qui n'a jamais répondu. Pire, l'école envoie un courrier aux autres parents pour les inviter à renouveler leur confiance à l'école et à discréditer les parents des jumeaux. Refusant de le signer, un autre couple de parents se verra obligé de

désinscrire son fils devenu soudain indésirable. Laure Lusseyran, l'actuelle responsable de l'école, se défend en rappelant que l'établissement avait « mis en œuvre toutes les procédures d'usage » et réfute les accusations des parents. L'auteur de faits n'ayant pu être identifié, la plainte a abouti à un non-lieu en 2005. Néanmoins, les deux personnes soupçonnées et interrogées lors de l'enquête menée en 2003 ne font plus partie du personnel de l'école.

Si cette histoire est ancienne, de récents événements ont à nouveau plongé l'école dans la tourmente. Trois familles ont retiré leurs enfants en 2018, leurs enfants s'étant plaints d'avoir subi des violences sexuelles de la part d'un autre élève. Pour l'école, « les faits n'ont jamais été avérés » et l'équipe pédagogique va même jusqu'à qualifier l'enfant mis en cause de « lumineux » ou de « bel enfant ». Mais lorsque les parents d'une fillette violetée ont voulu déposer plainte contre l'école, un policier a refusé, affirmant « s'attaquer à l'école, c'est comme de s'attaquer à l'Etat ».

Une petite fille de trois ans, scolarisée en Belgique, a connu les mêmes déboires. Inscrite en 2015 dans une école Steiner, la fillette va y vivre un véritable cauchemar seulement quelques mois après y être entrée. Un petit garçon la viole et malgré les avertissements de sa mère auprès de l'équipe pédagogique, il finira par l'enfermer dans les toilettes de l'école pour lui toucher le sexe. Traumatisée, la petite fille fait des cauchemars et pleure pour ne plus aller à l'école. Mais les responsables de l'école nient les faits traitant la petite fille de menteuse. Ses parents, s'entendront dire à propos des problèmes entre les deux enfants, « il faut laisser les âmes s'affronter ».

>>>

>>>

D'autres abus ont été relevés aux Etats-Unis. En 2001, la fille de Margaret Sachs, aujourd'hui modératrice d'un site d'aide aux victimes<sup>1</sup>, a été agressée par un professeur lors d'un voyage scolaire. Bien qu'elle n'ait pas été la seule dans ce cas, les responsables de l'école ont nié et intimidé les jeunes filles pour qu'elles se rétractent. Après de nombreuses réunions, Margaret Sachs obtiendra que l'enseignant soit remercié, mais sa fille sera renvoyée de l'école. Une plainte fut déposée, mais la jeune fille « ne se sentait pas la force de témoigner en justice ».

En 2014, une enquête de sept mois menée par un organisme d'investigation indépendant, à la demande de l'école Steiner de Green Meadow (Etat de New York), a révélé que trois enseignants avaient commis des infractions à caractère sexuel. L'enquête a conclu que « le manque de réaction de l'école avait permis un comportement prédateur » d'au moins l'un des agresseurs. 95 personnes ont été entendues, mais aucune arrestation n'a eu lieu, car les faits étaient prescrits. Les victimes, quant à elles, n'ont pas osé dénoncer les faits par crainte de ne pas être crues. Depuis lors, l'une des victimes, Kate Christensen, a écrit un livre intitulé *Blue Plate* dans lequel elle explique que les relations entre élèves et professeurs étaient

souvent ambiguës. Selon elle, « rien ne montrait qu'ils avaient l'impression de faire quelque chose de mal ». Ce que confirme Hugo Etienne, un ancien élève de l'école Steiner Perceval située à Chatou (78) selon lequel « des professeurs fréquentent des élèves en dehors des heures de classe ».

Bien que souvent présentées comme une nouvelle alternative à l'Education nationale, les écoles Steiner sont anciennes. Elles fêtent cette année leurs 100 ans. Elles basent leur enseignement sur les travaux de Rudolf Steiner, le fondateur de l'anthroposophie, un mouvement présenté par la Miviludes comme « imprégné d'ésotérisme et de christianisme hétérodoxe ». ■

(Source : *Jornaleuse*, 23.09.2019)

1. <http://www.waldorfcritics.org/survivors.html>

En Grande-Bretagne des accusations du même type ont amené à la fermeture d'une école et au contrôle d'un grand nombre d'autres par les inspecteurs de l'éducation (OFSTED).

Pour plus d'informations sur ce sujet :

*Contrôle de grande ampleur dans les écoles Steiner :*

<https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/contrôle-de-grande-ampleur-dans-les-écoles-steiner>

*Une école contrainte à la fermeture temporaire :*

<https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/une-ecole-contrainte-a-la-fermeture-temporaire>

## Un homme à abattre : celui qui explique la nature de l'anthroposophie au grand public ■ France

■ Depuis qu'il a mis en ligne son blog [Veritesteiner.wordpress.com](http://Veritesteiner.wordpress.com), Grégoire Perra est la cible des attaques de l'Anthroposophie qui n'apprécie guère que ses croyances et son fonctionnement interne soient exposés au grand public. Pourtant Grégoire Perra connaît bien le sujet. D'abord élève dans une École Steiner, il devint par la suite professeur et fit partie des membres des hautes instances du groupe, et ce pendant près de trente ans.

Cible de trois procès en diffamation, intentés par des structures ou des personnes liées au groupe, il vient d'être relaxé par le tribunal correctionnel de Strasbourg pour deux d'entre eux. La Fédération des écoles Steiner Waldorf devrait faire appel<sup>1</sup>.

« Les trois procès ont été intentés simultanément par le même avocat », afin de le ruiner financièrement et de le pousser à fermer son blog. Pour les trois plaintes confondues, les anthroposophes lui réclamaient 94 000 euros. Et, comme si cela n'était

>>>

>>>

pas suffisant, à partir du 11 juillet, deux jours après le procès de Strasbourg, il a été la cible d'attaques sur les réseaux sociaux de la part d'anthroposophes et de sympathisants du mouvement. Ceux-ci l'ont insulté, menacé, ont tenté de le discréditer. Des « dénonciations calomnieuses ont été portées auprès de ses proches ou de ses soutiens ». Ces attaques ont renforcé la conviction de Grégoire Perra de l'utilité de poursuivre son blog pour aider ceux qui manquent d'information sur le mouvement, mais aussi pour soutenir ceux qui en sortent. Il le fait aussi pour des adeptes souffrant du cancer qu'il a accompagné jusqu'à la mort (leur prochaine incarnation dans le langage du groupe), et qui ne se soignent plus que selon les préceptes de Rudolf Steiner.

Un des premiers à dénoncer les dérapages de

l'Anthroposophie, Grégoire Perra n'est plus seul désormais en France comme à l'étranger.

En ce qui concerne la position des pouvoirs publics, il s'inquiète de l'attitude bienveillante du gouvernement face à ce qui est, selon lui une menace pour la société. Françoise Nyssen, ancienne ministre de la Culture a ouvert une école Steiner dans le Sud de la France, tandis que Didier Guillaume, le ministre de l'Agriculture, « a récemment vanté les mérites de la biodynamie ». La refonte annoncée pour janvier 2020 de la Miviludes, ne semble pas aller dans le sens d'une prise en compte de cette problématique. ■

(Source : Le Point 02.10.2019)

1. Selon un communiqué du 3 octobre 2019 la Fédération de la Pédagogie Steiner-Waldorf fait appel de la décision du TGI de Strasbourg

## ■ BOUNTIFUL

### Condamnation de James Oler ■ Canada

■ **La Cour suprême de Colombie-Britannique (Canada) a condamné à 12 mois de prison James Oler l'ancien dirigeant de l'église fondamentaliste de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours à Bountiful.**

James Oler était accusé d'avoir amené une adolescente de 15 ans aux Etats-Unis pour un mariage forcé. Selon des documents saisis par les

autorités américaines, c'est Warren Jeffs, le chef de la secte, qui aurait demandé à James Oler de commettre ce délit.

La condamnation de James Oler devrait mettre fin à une longue procédure judiciaire. ■

(Source : La Presse, 29.08.2019)

Lire l'ensemble des articles sur Bountiful sur le site de l'UNADFI : <https://www.unadfi.org/mot-clef/bountiful/>

## ■ CENTRE D'ACCUEIL UNIVERSEL / EGLISE UNIVERSELLE DU ROYAUME DE DIEU

### Un nouveau groupe dans les rues de Tours ■ France

■ Dans ses colonnes, le journal *La Nouvelle République* a alerté sur la présence d'un nouveau mouvement dans les rues de Tours. Ce mouvement, le centre d'accueil universel (CAU),

distribue des tracts invitant à le rejoindre par l'intermédiaire d'un compte Instagram intitulé Godllywood France.

>>>

>>>

Le CAU est la nouvelle appellation de l'Eglise Universelle du Royaume de Dieu (EURD)<sup>1</sup>, mouvement pentecôtiste fondé au Brésil en 1977 par Edir Macedo, dont la doctrine s'articule essentiellement autour de deux notions : la guérison spirituelle et la théologie de la prospérité. Les adeptes sont incités à faire des offrandes afin de voir leurs vœux se réaliser.

Importante au Brésil, EURD avait soutenu Jair Bolsonaro lors des dernières élections brésiliennes<sup>2</sup>.

En outre, l'actuel maire de Rio n'est autre que le neveu d'Edir Macedo. ■

(Source : La Nouvelle République, 29.08.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de ? L'Eglise Universelle du Royaume de Dieu (EURD)* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/que-sait-on-de-l-eglise-universelle-du-royaume-de-dieu-eurd/>

2. Lire sur le site de l'UNADFI, *L'avenir du Brésil aux mains des évangéliques ?* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/l-avenir-du-bresil-aux-mains-des-evangeliques/>

## ■ FALUN GONG

### **Epoch Times fait-il le jeu de l'extrême droite ? ■ Allemagne**

■ **La journaliste allemande Stefanie Albrecht a révélé lors d'une enquête sur le parti nationaliste Alternative for Germany (AFD) des liens entre le journal Epoch Times du Falun Gong et l'extrême droite européenne.**

Comme la plupart des partis nationalistes, les partisans de l'AFD se méfient des médias traditionnels et privilégient les sources d'information alternatives. L'un de leur principal canal est le journal du Falun Gong, *Epoch Times*, très en vogue sur Facebook.

Munie d'une caméra cachée, la journaliste s'est rendue dans les bureaux berlinois d'*Epoch Times* durant plusieurs jours. Portant son regard sur le monde étrange de ce journal, elle a constaté que tous les membres du personnel étaient des pratiquants dévoués du Falun Gong qui chaque soir, à 18 heures, au son d'un gong stoppaient net leur travail pour méditer tous ensemble.

Dans la rédaction toutes les conversations avaient pour sujet des théories du complot.

Fondé en 2000 aux Etats-Unis par des adeptes du Falun Gong, le journal s'est fortement développé

depuis l'élection de Donald Trump. Il est publié en 21 langues dans 35 pays et se targue d'une diffusion de 1,6 million d'exemplaires. Mais selon la journaliste, la version américaine considérée comme le seul média digne de confiance par Donald Trump, est beaucoup plus sage que son homologue allemand. Relayant plus occasionnellement de fausses informations, le journal s'est quand même fait le porte-parole du président américain et a conquis des fans avec sa couverture de « Spycate », une théorie de Trump « qui prétend que le FBI a espionné sa campagne » et qu'un complot secret d'Etat visait à saper son élection. Après la victoire de Trump aux élections, le média est devenu son principal soutien. Le soutien des adeptes du Falun Gong, persécutés par le gouvernement chinois, à Donald Trump n'est guère étonnant car ce dernier tient tête à la Chine. Les croyants les plus fervents voient en lui « un sauveur envoyé par le ciel pour détruire le Parti communiste ».

Au même titre que *Sputnik* ou *RT*, *Epoch Times* s'est construit « une machine à propagande mondiale » qui propose sa propre version de la vérité et a su se trouver un public très réceptif en Allemagne où il se

>>>

>>>

classe régulièrement dans le top 10 des médias les plus actifs sur les réseaux sociaux. Son lectorat est monté en flèche lors de la crise migratoire de 2015 et le nombre de visites de son site a plus que doublé à cette période, si bien que le journal a commencé à générer des bénéfices, selon Manyan Ng, son directeur européen. En 2017, son site web comptait plus de quatre millions de visiteurs par mois.

Selon une étude réalisée en 2017 par l'Institute of Strategic Dialogue, groupe de réflexion londonien luttant contre l'extrémisme, *Epoch Times* diffuse principalement du contenu « anti-occidental, anti-américain, et pro-Russe » incitant à la haine contre les migrants. Ainsi une photo censée dénoncer l'usage abusif des aides sociales par les migrants, partagée près de 62 000 fois, datait en fait de treize ans.

Mais en ce qui concerne la version allemande, Stefanie Albrecht a découvert qu'aucun des rédacteurs n'était formé au journalisme et que leur unique source d'information provenait d'autres médias alternatifs comme *Sputnik* ou *4chan*. La version allemande est bien plus extrême que les autres et selon Stefanie Albrecht, aucun complot n'était étrange pour le personnel du journal : chemtrail, pizzagate, grand remplacement...

Néanmoins sa collusion avec l'AFD reste étonnante. En effet, comment un journal rédigé par des personnes qui ont fui les persécutions chinoises peut-il être devenu un média de référence pour un parti conservateur qui défend une Europe chrétienne et veut fermer les frontières ? Selon le chercheur, Boris Schumatsky de l'Institute of Strategic Dialogue, cela s'explique par le fait que le parti d'extrême droite comme *Epoch Times* prétend travailler pour la vérité et plus les faits sont alternatifs plus ils sont susceptibles d'être vrais et d'éclairer le monde.

Selon Seth Hettena, auteur de l'article de *News Republic*, *Epoch Times* Allemagne n'est pas un journal, mais un outil prosélyte destiné à rendre les lecteurs perméables aux théories complotistes les plus extrêmes pour les amener à finalement accepter l'incroyable. Les adeptes de l'enseignement de Li Hongzhi, fondateur du Falun Gong, considèrent qu'il est de leur devoir « d'aider le monde à comprendre ce qu'ils considèrent comme la vraie nature de l'univers ».

*Epoch Times* et l'AFD sont tous les deux porteurs « de leurs propres vérités alternatives quasi religieuses ». ■

(Source : *News Republic*, 17.09.2019)

## ■ LES BRIGANDES

### Nouvelle manifestation à Salvetat-sur-Agout ■ France

■ **Fin aout 2019, des manifestants ont protesté contre la présence sur le marché de Salvetat-sur-Agout de membres du groupe de musique identitaire Les Brigandes. Ils ont trouvé face à eux des membres de la communauté venus s'opposer à cette manifestation, le tout sous la surveillance de la gendarmerie.**

Le groupe, qui se fait maintenant appeler la Communauté de la rose et de l'épée et qui s'occuperait de conférences et de réflexion, venait assurer la promotion de son nouvel album sur le marché. Pour rappel la chaîne YouTube du groupe Les Brigandes a été fermée au début de l'année 2019<sup>1</sup>.

>>>

>>>

Pour l'une des membres du collectif s'opposant aux Brigandes, cette communauté diffuserait une propagande intolérable, raciste, xénophobe et antisémite.

L'arrivée du groupe à la Salvetat semble avoir opéré une véritable division au sein du village. Certains

s'inquiètent d'une montée des idées nationalistes et xénophobes dans la ville et regrettent le manque de réaction de la municipalité. ■

(Source : France Bleu Hérault, 26.08.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Fermeture de la chaîne YouTube des Brigandes* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/fermeture-de-la-chaîne-youtube-des-brigandes/>

## ■ LES DOUZE TRIBUS

### Nouveau témoignage accablant ■ Australie

■ **La communauté des Douze Tribus s'est installée en Australie dans les années 1990 et même si elle ne compte qu'une centaine d'adeptes, certains anciens membres témoignent de l'enfer qu'ils ont vécu en son sein, à l'image de Mathias.**

L'homme, âgé aujourd'hui de 26 ans, a passé les 18 premières années de sa vie dans la secte, entre violences physiques et violences psychologiques dont il conserve les séquelles huit ans après s'être enfui du groupe. Par chance, quatre de ses cinq frères et sœurs ainsi que sa mère ont également quitté la secte.

Mathias a passé six ans dans une communauté brésilienne avant de déménager dans la succursale de Picton en Australie.

Il affirme avoir été battu avec une fine tige, avoir été contraint de travailler dès son plus jeune âge, avoir reçu une éducation sommaire. Selon lui, les directives du groupe sont très strictes et s'imposent dans tous les aspects de la vie.

Les enfants sont scolarisés à domicile et reçoivent une éducation basée sur un manuel de 300 pages qui leur inculque l'obéissance, la soumission aux adultes, leur interdit les jouets. S'ils désobéissent, ils sont fessés avec une tige de 50 cm. Mathias affirme avoir vu un bébé de huit mois être

« corrigé » pour avoir pleuré à table. Il précise que « tout adulte peut exercer une discipline à partir du moment où l'enfant a plus de six mois ».

Il explique que les femmes sont soumises aux hommes, les mariages ne sont possibles qu'au sein du groupe après une supervision des jeunes fiancés par des membres dirigeants. L'utilisation de médicaments est déconseillée, au profit de traitements homéopathiques. Les membres ne votent pas. Les technologies conventionnelles (télévision) et la communication avec le monde extérieur sont interdites.

Mark et Rose Ilich, autrefois membres de la communauté confirment les propos de Mathias. Ils ont été membres durant 13 ans, jusqu'à ce qu'ils soient ostracisés par les autres membres en raison du « mauvais comportement de leur fils ».

L'une des conditions pour intégrer le groupe est de vendre tous ses biens et mettre en commun l'argent ainsi récolté.

Mark Ilich explique que les entreprises du groupe sont prospères. Elles comptent des fermes, un réseau de cafés appelés Yellow Delhi, des boulangeries, des manufactures de meubles... et les employés y travaillent bénévolement. Lui y a travaillé sans compter 15 à 20 heures par jours, sans être payé !

>>>

>>>

Tout est mis en œuvre pour contraindre les membres à rester dans la secte. Mark et Rose Ilich expliquent que chaque jour leur était inculquée l'idée selon laquelle le monde extérieur était malféfique et qu'ils devaient être purgés de leurs péchés toute leur vie durant.

Partir du groupe devient alors très difficile tant l'emprise psychologique est forte. Et ce même si les membres sont victimes de mauvais traitements.

Mathias a, lui aussi, souffert des mesures disciplinaires mises en œuvre dans le groupe. Pour correspondre à l'image de perfection demandée par la secte, il a bridé sa personnalité, à tel point qu'aujourd'hui il souffre de ne pas se sentir lui-même. Même sorti de la secte, l'influence de son éducation au sein du groupe se fait tellement sentir qu'elle entrave sa vie quotidienne. Prendre une décision est un véritable challenge pour lui à qui l'on a appris à ne pas commettre d'erreur. En

outre, le fait d'avoir reçu une éducation sommaire a rendu son intégration à la société bien difficile. D'autant plus que le monde extérieur était présenté comme un lieu de perdition pouvant mener tout droit en enfer.

Il est encore fortement marqué psychologiquement par la secte, « les choses qui ont fait mal par le passé ne peuvent être résolues dans le présent, explique-t-il. Je parle de problèmes mentaux et spirituels, ce n'est pas une souffrance que l'argent ou quoique ce soit d'autre peut aider à partir ».

Commentant la situation de Mathias, Rudi Cmcec, psychologue clinicien, explique que « les enfants vivant au sein de communautés préféraient être dans un état de capitulation constant plutôt que de développer des relations avec leurs parents ou leurs pairs ». Il ajoute que « les punitions corporelles prolongées peuvent entraîner de l'anxiété et un détachement à l'âge adulte ». ■

(Source : Dailymail, 09.09.2019)

## MISSION DE L'ESPRIT-SAINT

### Enquête au sein d'une communauté ■ Canada

■ **Le magazine d'investigation J.E de la chaîne canadienne TVA a mené une enquête sur la Mission de l'Esprit Saint.**

Cette communauté est implantée dans plusieurs villes du Québec et compterait environ 2 500 membres. Déjà sous le feu de l'actualité pour ses positions ouvertement anti-vaccins<sup>1</sup>, le reportage a permis de montrer que la plupart des enfants du groupe sont scolarisés à la maison et que les règles éducatives ne respectent pas les principes requis par le ministère de l'Éducation.

L'émission rassemble plusieurs témoignages d'ex-adeptes qui narrent leur histoire au sein du mouvement. Pour une ex-adepte, ce mouvement

détruit des vies et surtout celles des enfants. Au sein du groupe, les membres pensent être une race d'élite et on apprend aux femmes qu'elles doivent être soumises et que leur rôle est de faire des enfants. Les femmes sont souvent mariées alors qu'elles sont encore adolescentes.

A la suite de la diffusion de ce reportage, les autorités de la ville de Joliette ont débusqué un lieu de culte illégal et une « école » dans un bâtiment de la ville. Le groupe était enregistré comme un club social et demeurait dans un endroit où le zonage ne permet pas l'établissement d'un lieu de culte ni la scolarisation d'enfants. Le ministre de l'Éducation a déclaré son intention de

>>>

>>>

contrôler les établissements scolaires aux mains de la communauté, ajoutant être choqué qu'on y enseigne par exemple que la Terre n'est pas ronde.

En réaction aux différentes découvertes sur ce mouvement, François Legault, Premier ministre du Québec a promis qu'il allait agir face au phénomène sectaire. ■

(Sources : TVA Nouvelles, 19.09.2019 & 20.09.2019, Le journal de Québec, 20.09.2019)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Un rapport pointe du doigt les communautés anti-vaccins* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/un-rapport-pointe-du-doigt-les-communaut-es-anti-vaccins/>

Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de ? ... Mission de l'Esprit-Saint* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/que-sait-on-de-mission-de-l-esprit-saint/>

## ■ MOUVEMENT RAËLIEN

### Un ex-raëlien plaide coupable dans une affaire d'abus sexuel ■ Canada

■ **Camil Renaud, un ancien membre du Mouvement raëlien, qui devait être jugé mi-septembre, a plaidé coupable de quatre chefs d'accusation portés contre lui. Il devait répondre des faits de contacts sexuels, d'exploitation sexuelle, d'incitation à des contacts sexuels et de corruption de mœurs commis sur une adolescente entre 1988 et 1995.**

L'accusé avait rencontré sa victime et sa mère en 1988 et « les avait initiées aux valeurs du Mouvement raëlien ». Les attouchements sur l'enfant, âgée de seulement onze ans, ont débuté par des massages et des caresses et se sont poursuivis par une série d'agressions sexuelles. L'enfant aurait subi 10 à 15 contacts sexuels entre l'âge de onze et dix-sept ans. Abusant de la confiance de la jeune fille, il l'avait également emmenée dans une maison où des gens liés au Mouvement raëlien déambulaient nus.

Suite à la décision de l'accusé, le tribunal a

ordonné la rédaction d'un rapport présentiel<sup>1</sup> et a décidé de le soumettre à une évaluation sexologique afin de déterminer si les abus qu'il a commis étaient uniquement liés à son adhésion à la secte.

Durant l'audience, Camil Renaud a expliqué qu'il avait quitté le mouvement peu de temps après les faits et s'est plaint d'avoir subi un lavage de cerveau dont il aurait mis deux ans à se remettre. Il ajoute avoir perdu toutes ses relations, ainsi que son frère encore membre du groupe.

La victime a, quant à elle, été invitée à témoigner « des conséquences des contacts sexuels qu'elle a subis », car, fait valoir son avocat, « plus les procédures durent, plus c'est difficile pour elle ». Mais l'accusé a demandé le report du témoignage afin d'être accompagné d'un avocat. ■

(Source : Le Droit, 17.09.2019)

1. Rapport, portant sur le contrevenant, préparé par un agent de probation pour aider le juge à statuer.

## ■ NOTRE DAME MÈRE DE LA LUMIÈRE

### La procureure de la République fait appel de la relaxe du leader de Notre Dame Mère de la Lumière ■ France

■ Carole Etienne, procureure de la République de Caen a fait appel de la relaxe prononcée par le tribunal correctionnel, le 11 juillet 2019 en faveur d'Alberto Maalouf, le dirigeant de l'association chrétienne Notre Dame Mère de la Lumière.

Lors du procès qui s'était tenu en mai, la procureure avait requis deux ans de prison avec sursis assortis d'une mise à l'épreuve de trois ans et 15 000 euros d'amende. L'homme est poursuivi pour « abus frauduleux de la faiblesse d'une personne par le dirigeant d'un groupement poursuivant des activités créant, maintenant ou exploitant la sujétion psychologique ou physique des participants », sur 19 membres du groupe. Selon Benoît Lechevalier, ancien membre du groupe et fondateur de l'association Tocsin

qui avait révélé l'affaire, l'incompréhension du tribunal provient du fait que « souvent, dans les histoires d'emprise mentale, il y a des problèmes liés au sexe ou à l'argent. Comme ce n'est pas le cas, cela s'avère plus compliqué à démontrer ». Cependant pour les familles qui se sont portées parties civiles aux côtés de l'Unadfi et de l'Ordre des médecins, de nombreux problèmes sont à déplorer, tels que des « coupures familiales » ou l'abandon de traitements médicaux au profit de la prière.

La date du prochain procès n'a pas été encore déterminée. ■

(Sources : France 3 Région, 11.07.2019, Ouest-France, 12.07.2019 & La Croix, 13.07.2019)

Lire sur le site de l'Unadfi, *Deux ans de prison requis contre le leader du groupe* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/deux-ans-de-prison-requis-contre-le-leader-du-groupe/>

## ■ NOUVELLE ACROPOLE

### RIES alerte sur une conférence d'éducation olympique ■ Espagne

■ Luis Santamaria, expert de la Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES), une association qui étudie les dérives sectaires, a signalé la tenue fin août d'une formation aux valeurs olympiques destinée aux athlètes, faisant appel à plusieurs intervenants proches de la Nouvelle Acropole.

Cette formation a été organisée par le Centre d'études olympiques (CEO) de Chinchilla de Montearagón (Albacete). Cette entité est étroitement liée au Comité Olympique Espagnol (COE). Plusieurs intervenants dans cette formation font partie de la Nouvelle Acropole. Le

groupe semble se servir du sport et des valeurs de l'olympisme pour attirer de nouveaux membres.

Une association à but non lucratif, La Escuela del deporte con Corazon, a activement participé à la promotion et au déroulé de cette formation. Selon ses mots, elle offre la possibilité de pratiquer un sport empreint d'un esprit philosophique et humaniste sain. En 2018, RIES avait déjà identifié cette organisation comme succursale de la Nouvelle Acropole. Selon les experts de RIES, en raison des connotations négatives associées à son nom, la Nouvelle Acropole utilise d'autres fondations en lien avec elle pour développer son

>>>

>>>

activité. Elle dispose ainsi d'un champ d'action diversifié tout en restant centrée sur la philosophie. Néanmoins elle n'hésite pas à investir différents secteurs comme les universités, le secteur culturel et le milieu sportif.

En Espagne, la Nouvelle Acropole est considérée comme une association culturelle alors qu'elle figure dans la liste publiée par le rapport parlementaire français de 1995. ■

(Source : RIES, 05.09.2019)

## ■ PÈRE SAMUEL

### Les victimes du Père Samuel jettent le gant ■ Belgique

■ **Le 30 septembre 2019 a vu la fin de la longue procédure judiciaire entamée en 2008 par sept victimes du Père Samuel. Elles ont renoncé à faire appel de son acquittement prononcé par le tribunal de Charleroi au début du mois de septembre. Six autres prévenus ont également été acquittés.**

Le Père Samuel était poursuivi pour escroquerie,

exercice illégal de la médecine, violation du secret professionnel et célébration illégale de mariage.

Mais le Ministère public qui avait requis l'acquittement en raison de « l'absence de preuves de manœuvres frauduleuses de la part des suspects », a été suivi par le juge. ■

(Sources : La Libre Belgique 09.09.2019 & La Gazette, 30.09.2019)

## ■ RIGPA

### Décès du fondateur ■ France

■ **Début septembre 2019, Sogyal Rinpoché enseignant bouddhiste, fondateur et dirigeant de Rigpa International, est décédé à l'âge de 72 ans.**

Sogyal Rinpoché avait fondé Rigpa International dans les années 1970. Aujourd'hui Rigpa est composé d'un réseau de 130 centres à travers le monde. En 2017, accusé d'abus physiques, psychiques et sexuels sur des adeptes, Sogyal

Rinpoché avait fui le centre Rigpa situé dans l'Hérault pour aller en Thaïlande. Plusieurs nouvelles plaintes pour abus et plusieurs enquêtes sont toujours en cours. ■

(Sources : BBC, 28.08.2019 & France Bleu Hérault, 02.09.2019 & Midi Libre, 02.09.2019)

Lire l'ensemble des articles sur Rigpa International : <https://www.unadfi.org/mot-clef/rigpa-international/>

### Un cadre de Rigpa avait dissimulé des abus ■ Grande-Bretagne

■ **Nouvelle controverse au sein de Rigpa après qu'il ait été établi qu'un de ses administrateurs**

**avait dissimulé des abus commis au sein du groupe.**

>>>

>>>

Patrick Gaffney, l'un des bras droits de Sogyal Rinpoché, s'est vu interdire par les autorités de travailler avec des organismes caritatifs pendant huit ans à la suite des révélations d'une enquête de la Charity Commission. Les autorités ont découvert des preuves selon lesquelles Patrick Gaffney avait connaissance d'abus physiques et sexuels sur des adeptes et n'aurait pas pris les mesures appropriées. Il aurait ainsi laissé des personnes en danger.

Aujourd'hui âgé de 70 ans, Patrick Gaffney était perçu par Sogyal Rinpoché comme l'un de ses plus anciens et plus proches étudiants. Il avait démissionné de l'organisme de bienfaisance lié à Rigpa l'année dernière.

L'enquête de la Charity Commission concernant Rigpa est toujours en cours. ■

(Source : [The Guardian](#), 02.09.2019)

## ■ SANTO DAIME

### Rassemblement spirituel ■ Espagne

■ À Candeleda dans la communauté autonome de Castille-et-León, l'Église de Santo Daime a tenu sa onzième rencontre européenne. Ce groupe prétend que l'ayahuasca (substance hallucinogène et illicite en France) est son « sacrement ». Lors de cette semaine les adeptes ont effectué un « travail spirituel » incluant l'ingestion de cette drogue.

En Espagne le nom officiel de Santo Daime est Iglesia de Culto Ecléctico de la Fuente Luz Universal (ICEFLU). Le mouvement affirme être

un culte chrétien né au Brésil au début du XXème siècle et fondé par Raimundo Irineu Serra. Il utilise régulièrement de l'ayahuasca sous le prétexte religieux et d'un travail spirituel pour atteindre la connaissance de soi et l'expérience de Dieu.

Santo Daime est inscrite au registre des entités religieuses depuis 2003. Ses statuts actuels ont été approuvés en 2013 malgré le fait que l'ayahuasca soit interdite en Espagne par le ministère de la Santé et de la consommation depuis 2004. ■

(Source : [RIES](#), 14.09.2019)

## ■ SCIENTOLOGIE

### La Scientologie tente de s'implanter en Guyane ■ France

■ Dans le courant du mois de septembre 2019 la fondation Drug Free World, une émanation de la Scientologie, a tenté de s'implanter à Cayenne. Cet ancrage territorial devait s'effectuer par l'intermédiaire d'Alizé Utteryn, la présidente de l'association AlizéLavie, de Drug Free World pour les Amériques. Cette dernière

a finalement renoncé à installer une antenne guyanaise de l'association scientologue.

Lors de l'installation de la fondation à Cayenne, plusieurs élus politiques étaient présents. Par la suite ils ont affirmé ne pas être informés des liens entre l'association et la Scientologie. En effet, aucun document annonçant la conférence

>>>

>>>

de presse de la fondation ne faisait mention du mouvement. Pour la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), Drug Free World permet de recruter des futurs adeptes sous couvert d'un prosélytisme masqué par une lutte contre la drogue.

C'est la première fois que la fondation tente de s'implanter en Guyane, mais la Scientologie est déjà implantée en France sous couvert de lutte contre la drogue par l'intermédiaire d'associations comme « Non à la drogue, oui à la vie ». Cette association est régulièrement présente lors de rassemblements pour distribuer des tracts d'informations.

Alizé Utteryn qui souhaitait installer la fondation a expliqué n'avoir aucun lien avec la Scientologie. Pour elle la Scientologie n'est pas vue de la même manière aux Etats-Unis et elle ne pensait pas que cela pourrait créer un scandale.

Suite à l'indignation et au battage médiatique relatif à l'installation à venir de Drug Free World, Alizé Utteryn a, par la voie d'un communiqué de son association AlizéLavie, renoncé à l'installation de la fondation et mis fin à toute relation avec Drug Free World en démissionnant de sa mission d'ambadrice. ■

(Sources : France Guyane, 14.09.2019 & 25.09.2019)

## La Scientologie tente de s'immiscer dans l'aide aux migrants ■ Irlande

■ **Suite à des plaintes de plusieurs membres associatifs, un groupe de soutien aux migrants a annulé la tenue d'un évènement qui devait se dérouler dans un centre de la Scientologie.**

L'évènement en question devait se tenir au centre de Scientologie de Finglas à Dublin. Plusieurs sympathisants de l'association de soutien aux migrants ont déclaré refuser de prendre part à un rassemblement dans les locaux du groupe. Certains affirment que la Scientologie tenterait d'attirer des sympathisants aux droits des migrants.

L'organisateur de l'évènement a expliqué que la Scientologie lui avait déjà gracieusement

offert l'utilisation de son bâtiment lors d'un rassemblement de soutien aux migrants organisé fin 2018. En effet, la présence de scientologues lors de rencontres liées aux migrants ou de demandeurs d'asile et de plus en plus observée en Irlande. Cela inquiète certains membres d'associations pour qui cette présence participe à la tentative de la Scientologie de normaliser sa présence en Irlande.

Face à ces tentatives d'intrusions et de prosélytisme, plusieurs associations ont communiqué pour exclure tout lien de leur structure avec la Scientologie. ■

(Source : Irish Times, 03.09.2019)

## ■ TÉMOINS DE JÉHOVAH

### Une lettre ordonne la destruction de documents confidentiels ■ Australie

■ **Une lettre d'instruction interne des Témoins de Jéhovah, obtenue par le journal australien Crikey, dévoile la stratégie du groupe pour**

**supprimer les traces d'abus sexuels qui ont lieu en son sein.**

>>>

>>>

La branche des Témoins de Jéhovah d'Australie a envoyé un courrier à tous les Anciens du pays leur ordonnant de détruire les documents ainsi que toutes les notes prises lors des enquêtes menées à la suite de signalement d'abus « pédosexuels » sur des membres du groupe.

Datée du 28 août 2019, la lettre demande « à chaque aîné de vérifier son ordinateur personnel, ou ses dossiers papier, et même son sac de réunion, pour s'assurer qu'aucune correspondance confidentielle n'est conservée à l'extérieur du dossier confidentiel de la congrégation ».

Comptant environ 68 000 membres en Australie, les Témoins de Jéhovah ont été visés par une enquête de la Commission Royale qui a découvert que plus de 1 000 membres du groupe auraient commis des abus sexuels sur mineurs depuis les années 1950, mais qu'aucun n'avait été signalé à la police.

La missive envoyée à la fin de l'été confirme les conclusions de la Commission Royale selon laquelle les Témoins de Jéhovah ont pour politique de ne pas signaler les abus commis au sein des congrégations et de mener des « enquêtes spirituelles » internes pour déterminer la véracité des allégations.

Lara Kaput, une ex-adepte ayant subi des maltraitances, défend les intérêts des victimes par l'intermédiaire du groupe SaySorry.org. Elle s'inquiète de la destruction des documents, destruction qui pourrait compromettre leurs démarches auprès de la justice. Elle-même s'est vue refuser par son ancienne congrégation la communication des informations la concernant. ■

(Source : Crikey INQ, 10.09.2019)

## L'enfant sera transfusé malgré le refus de ses parents ■ Canada

■ La juge canadienne France Bergeron a autorisé le CHU de Québec à transfuser un enfant de cinq ans, allant ainsi à l'encontre des convictions religieuses de ses parents membres des Témoins de Jéhovah. Obligé d'être opéré en raison d'une pathologie génétique dont l'une des conséquences est une forte anémie, l'enfant devait absolument recevoir une transfusion la veille de l'intervention.

Ses parents, auxquels il appartient de donner leur consentement aux soins, auraient refusé par crainte de voir leur enfant contaminé par une maladie. Mais pour la juge, « le droit à la liberté ne comprend pas le droit des parents de refuser à leur enfant un soin jugé nécessaire par le médecin, pour lequel il n'y a aucune autre solution ». ■

(Source : Droit-inc.com, 27.08.2019)

## La justice interne des Témoins de Jéhovah mise en cause ■ Belgique

■ L'émission d'investigation belge *Indices*, diffusée mercredi 11 septembre sur la chaîne RTL-TVI, a mis en lumière l'omerta visant à dissimuler les abus sexuels commis au sein des congrégations. En cause, la justice interne en

vigueur au sein du groupe, qui dissuaderait les victimes de se confier en dehors de la communauté « sous peine de salir le nom de Jéhovah ».

>>>

>>>

Les victimes qui se sont confiées aux journalistes racontent que les audiences de leur tribunal interne sont placées sous la houlette de trois Anciens qui entendent conjointement la victime et son bourreau afin de déterminer les responsabilités de chacun. Patrick, un Ancien qui a quitté le groupe,

raconte que « si l'auteur reconnaît les faits et s'en excuse, il n'est ni puni ni dénoncé à la justice. »

Pire, une autre victime explique s'être fait exclure à l'âge de 17 ans pour avoir confié aux Anciens les abus qu'elle aurait subis. ■

(Source : La Dernière Heure, 10.09.2019)

## La loi du groupe au-dessus de la loi du pays ■ États-Unis

■ Usant de l'argument du droit à l'exemption religieuse, les Témoins de Jéhovah demandent à la cour suprême du Montana d'annuler le verdict les condamnant à verser 35 millions de dollars de dommage et intérêt pour ne pas avoir dénoncé à la police les abus sexuels dont avait été victime une adepte de la congrégation de Thompson Falls.

Invoquant la loi sur l'exemption religieuse en cours dans l'Etat du Montana, l'avocat de la Watchtower a déclaré que les membres du clergé qui suivent la doctrine ou la pratique de l'église seraient dispensés de rapporter les faits à la police, les abus ayant été traités conformément à la politique religieuse du groupe. ■

(Source : NBC Montana, 13.09.2019)

## ARTS MARTIAUX

### Le professeur de Qi Gong dort en prison ■ France

■ **Albert M, professeur de Qi Gong à Saint André (île de la Réunion), mis en examen pour viol et placé sous contrôle judiciaire en mars 2019 a été interpellé mi-septembre pour ne pas avoir respecté l'interdiction d'entrer en contact avec trois femmes liées au dossier.**

Cet ancien agent hospitalier à la retraite, enseignant le Qi Gong depuis 20 ans, ciblait essentiellement des femmes fragiles. Sous prétexte de les soigner, il « touchait les chakras », promettait « d'atteindre le troisième œil » et en profitait surtout pour les violer lors de séances individuelles.

Après que deux d'entre elles aient porté plainte pour mise sous emprise et viol, il avait obtenu d'être placé sous contrôle judiciaire à la condition de ne plus enseigner les arts martiaux et de ne pas entrer en contact avec les deux victimes et la sœur de l'une d'elles, mère de son fils. C'est pour avoir contrevenu à cette décision qu'il a été emprisonné. ■

(Sources : Zinfos974 & Clicanoo 11.09.2019)

Pour en savoir plus sur cette affaire, lire sur le site de l'Unadfi : *Le gourou sous les verrous* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/le-gourou-sous-les-verrous-2/>

## AYAHUASCA

### Enquête après le décès d'une femme ■ Chypre

■ **Dans un appartement de Larnaca (Chypre), une femme de 34 ans, d'origine lettone, est décédée lors d'une cérémonie de « purification de l'esprit » incluant une prise d'ayahuasca. L'enquête sur les circonstances du décès est encore en cours.**

Une femme d'origine russe vivant à Chypre a été arrêtée suite à la découverte, dans l'appartement où la cérémonie avait eu lieu d'indices suggérant qu'elle avait participé à son organisation. Elle a été libérée par le tribunal du district de Larnaca au motif que la police ne disposait pas de preuves suffisantes pour que son cas soit présenté au tribunal.

La police attend maintenant les résultats des tests pour élucider les causes réelles de la mort, ainsi que l'analyse d'autres éléments découverts sur les lieux du crime, afin de constituer un dossier judiciaire. Un

colombien soupçonné d'avoir fourni l'ayahuasca ayant servi lors de cette réunion est recherché par les autorités chypriotes, Europol et Interpol. Il aurait fui Chypre après avoir fourni la drogue.

Une vingtaine de participants, la plupart non chypriotes, avaient payé 150 euros pour cette cérémonie de « purification de l'esprit » où ils s'étaient vu offrir une boisson contenant peut-être de l'ayahuasca.

Selon le directeur adjoint de la brigade des stupéfiants chypriotes, c'est la première fois que de l'ayahuasca était utilisée à Chypre. ■

(Source : Ries, 06.09.2019)

Lire sur le site de l'UNADFI, l'ensemble des articles concernant l'ayahuasca : <https://www.unadfi.org/mot-clef/ayahuasca/>



#### De Funès, Julia, *Développement (im)personnel, le succès d'une imposture*, L'Observatoire, 2019

Dans une société individualiste où l'on se doit d'être constamment performant, le développement personnel suscite un énorme engouement. Censé apporter les outils pour être « soi-même » ou « réussir sa vie », en quoi pourrait-il être dangereux ? C'est la question à laquelle la philosophe Julia de Funès propose de répondre dans son essai « Développement (im)personnel ».

Au premier abord, les objectifs du développement personnel semblent louables et sans danger. Prenant l'exemple de la drogue ou de l'alcool, Julia de Funès, explique cependant que ce qui fait du bien n'est pas forcément bon pour celui qui l'utilise. Derrière la promesse de devenir soi-même, d'être authentique et libre, se cache une injonction à rentrer dans un moule imposé par des outils d'évolution qui sont les mêmes pour tout le monde.

Lié à la montée de l'individualisme, analyse Julia de Funès, sa progression est une conséquence de la chute des grandes institutions. Sans repère pour les guider, les gens sont devenus les uniques responsables de leur vie et ne doivent qu'à eux-mêmes leur réussite. Pensée perverse qui exonère les institutions de leur rôle.

Dans un monde où la performance et l'apparence sont reines, le développement personnel, permet de se prendre en main d'une façon plus rapide et facile qu'en entamant une psychothérapie qui demande de s'avouer en souffrance, une hérésie dans une « société qui valorise le bien-être ».

Le recours à un coach est plus simple, selon l'auteure, car il se positionne d'emblée comme le compagnon de route de son client et non en autorité comme pourrait l'être un médecin ou un psychologue. Sachant « jouer sur les attentes les plus communes de l'humanité » il donne au client l'impression d'être aimé, apprécié, considéré ; à son contact, le client éprouve un réconfort immédiat.

La demande croissante de bien-être entretient un marché florissant dans lequel se sont engouffrés nombres d'éditeurs et de librairies. Mais pour Julia de Funès, c'est « une littérature de soumission à l'air du temps, d'allégeance aux besoins psychologiques du moment », [...] répondant parfaitement aux attentes « type » du profil sociologique de l'individu moderne ». Bien que le développement personnel puisse faire du bien, il peut aussi « illusionner, décevoir, culpabiliser, sinon détruire ». L'injonction au bien-être obligeant à être constamment performant et heureux, l'individu risque d'entrer dans une logique d'asservissement l'obligeant à essayer de résoudre rapidement des « problèmes existentiels d'une complexité sans bornes et d'une durée d'une vie ». Puisque tous les outils pour être heureux sont à sa portée, pourquoi serait-il malheureux ?

(Source : Marianne, 26.09.2019)

## GUÉRISON

### Plusieurs décès lors d'une guérison spirituelle ■ Sri Lanka

■ Au total trois personnes sont décédées et plusieurs se sont retrouvées dans un état grave à la suite d'une forte exposition à la chaleur lors d'un « service de guérison » pour malades, organisé par Deegoda Kumara un soi-disant guérisseur spirituel.

Ancien journaliste devenu guérisseur il y a sept ans, Deegoda Kumara prétend pouvoir utiliser les pouvoirs des dieux et de bouddha pour soigner les malades. De son propre aveu, il prétend rendre la vue aux aveugles, faire « marcher les estropiés » et guérir de nombreuses autres maladies par le pouvoir du Seigneur Bouddha et de l'univers. Kumara affirme avoir guéri 900 000 patients

Suite à ces décès, la police a enquêté et de nombreuses voix se sont élevées pour critiquer les guérissons effectués par Deegoda Kumara, accusé d'être un escroc. Le gouvernement sri lankais a indiqué qu'il allait prendre des mesures contre ces guérisseurs spirituels.

Sur sa chaîne YouTube, Deegoda Kumara a nié avoir causé la mort des trois personnes et accuse les médias locaux de vouloir créer de la méfiance à son égard. ■

(Sources: Channel NewsAsia, 08.09.2019 & Sunday Observer, 15.09.2019)

## MOUVANCE ÉVANGÉLIQUE

### Implantation des églises évangéliques ■ Madagascar

■ À Madagascar, les églises évangéliques fleurissent partout et les fidèles affluent quittant parfois l'église catholique. L'Obs a enquêté et donné la parole aux fidèles de l'une des plus puissantes églises du pays, l'Eglise de l'apocalypse.

Fondée et dirigée par le pasteur André Mailhol, cette église s'appuie sur une vision rigoriste de la bible. Le pasteur aurait reçu un appel de Dieu pour qu'il devienne le messager du livre de l'apocalypse. Son église compterait aujourd'hui presque deux millions d'adeptes et un millier d'églises. Avec le soutien financier de ses fidèles, il prévoit la construction d'une gigantesque église à proximité de la capitale malgache. Ce projet est dû à un message de Dieu reçu en 2004. André Mailhol a été candidat à la dernière élection présidentielle malgache, recueillant 1,27% des intentions de votes soit 63 000 voix. La plupart des fidèles versent au moins un dixième de leur

salaire et des offrandes. Les dirigeants de l'église annoncent qu'il ne faut pas se présenter devant Dieu les mains vides.

L'Obs a interrogé deux femmes membres de l'église venues pour un séminaire sur l'éducation des femmes, animé par la compagne du pasteur. Ces anciennes catholiques racontent que l'église ont fait disparaître leurs douleurs physiques et psychologiques. Une des adeptes raconte que la dîme est mentionnée dans la bible, et qu'avec la dîme on peut espérer la bénédiction et recevoir en fonction de ce que l'on donne.

Pour un professeur qui enseigne la sociologie politique à l'université d'Antananarivo les prédicateurs font office de psychologues et rassurent la population dans un pays fortement touché par la pauvreté. Pour lui, ces églises répondent aux besoins des fidèles en leur promettant un bonheur immédiat. ■

(Source : L'Obs, 07.09.2019)

## ■ PARANORMAL

### Des patientes sous emprise abusées par un magnétiseur ■ France

■ S., magnétiseur âgé de 78 ans qui exerçait depuis 32 ans dans un village du Lot, a été condamné par le tribunal correctionnel de Cahors « à un an de prison avec sursis, à une amende de 2 000 euros, à une interdiction d'exercer toute activité de guérisseur magnétiseur, à titre lucratif ou non, pendant 5 ans, à une interdiction d'activité auprès des mineurs pendant 5 ans. Il sera inscrit au fichier des auteurs d'infractions sexuelles et violentes. Les parties civiles recevront 3 000 € de dommages et intérêt et 1 000 € au titre des remboursements de frais d'avocat ».

Il comparait pour « atteinte sexuelle par personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction » sur deux clientes venues le consulter en toute confiance. Avec un fichier de près de 900 clients, il était très réputé dans la région. Suite à la plainte d'une femme pour agression sexuelle, les gendarmes ont appelé 600 d'entre eux. Deux autres femmes se sont alors manifestées. L'une d'elle dont la plainte avait été déposée plusieurs années auparavant, n'a pas abouti.

Pour chacune d'elle le mode opératoire était le même. S. établissait un climat de confiance, les soignant elles et leur famille depuis de nombreuses années. Puis, sous prétexte de traiter un problème sexuel ou un envoûtement, il les convoquait à son

cabinet. Confiantes et pensant que la procédure de soins était normale, « avant que les attouchements se fassent plus insistants », elles n'ont pas réagi, voire sont restées tétanisées.

S. s'est défendu en accusant les femmes d'avoir menti et de vouloir l'escroquer.

Cependant, lors d'une perquisition à son domicile, les gendarmes ont découvert dans son ordinateur des vidéos pornographiques extrêmes qu'il prétend regarder par curiosité.

L'avocate de l'une des victimes, choquée par les dénégations du prévenu, s'est insurgée : « ma cliente a mis quelques jours à porter plainte car elle avait honte, elle était tétanisée. Aujourd'hui encore, fortement traumatisée, elle n'arrive toujours pas à raconter les faits ».

Quant au procureur de la République, Frédéric Al-mendros, il a rappelé qu'aucune recherche scientifique n'a démontré une quelconque efficacité du magnétisme et ajouté que l'accusé avait profité de la situation de faiblesse de ses clientes pour abuser d'elles.

S. a 10 jours pour faire appel. ■

(Source : Actu.fr 23.09.2019)

## ■ PRATIQUES NON CONVENTIONNELLES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE

### Le professeur Joyeux, impliqué dans un essai clinique illégal ? ■ France

■ Mi-septembre, un essai clinique illégal de grande ampleur qui se déroulait clandestinement dans une abbaye proche de Poitiers a été découvert par l'Agence National de Surveillance du Médicament (ANSM).

L'expérimentation, qui ne touchait pas moins de 350 patients, consistait en l'application de patchs contenant deux molécules censées traiter des maladies neurologiques (Parkinson Alzheimer..) : la valentonine et 6-méthoxy-

>>>

>>>

harmalan. Se déroulant en toute illégalité, elle a été immédiatement interdite par l'ANSM car si les molécules sont proches de la mélatonine, leurs effets secondaires sont inconnus. L'agence a, en outre, décidé de saisir le pôle santé du parquet de Paris car selon Bernard Celli, directeur de l'inspection à l'ANSM, il s'agit « d'une atteinte grave au code de la santé publique et au code pénal », d'autant plus qu'il aurait été demandé aux patients d'arrêter leur traitement pendant les essais ce qui leur fait courir de graves risques pour leur santé.

Les expériences étaient menées par le Fonds Josefa, un fonds de dotation à but non lucratif dont le vice-président, le professeur Henri Joyeux et son fondateur Jean-Bernard Fourtillan sont tristement connus pour leurs positions anti-vaccins. Ils ont conjointement été mis en place par la société Sodeval, exploitante de la valentonine et propriété de Jean-Bernard Fourtillan. Les deux entités ont leur adresse au domicile de ce dernier. Parmi les autres dirigeants on peut noter la présence d'une religieuse chargée de l'aspect spirituel. Le Fonds Josefa est chargé de financer le développement de la valentonine, « les droits de propriété intellectuelle des brevets » des molécules testées lui ont été cédés. Selon des informations, obtenues par *Le Parisien*, des participants auraient été sollicités pour effectuer des dons au Fonds « pour rester libres de tous les lobbies industriels ». Tandis que d'autres auraient dû déboursier 1 500 euros pour payer leur patch.

Le professeur Jean-Bernard Fourtillan, revendique la découverte de la valentonine dont l'effet supposé serait de « protéger notre organisme et assurer la régulation des vies psychiques et végétatives. » Sur le site du Fonds Josefa, il explique avec un vocabulaire mystique la découverte de la valentonine. Elle « m'est apparue en quelques secondes, alors que je me trouvais dans des circonstances exceptionnelles. J'étais sans doute la bonne personne au bon moment

(...), dans ma petitesse d'homme de foi aimant et écoutant Dieu, fort de mes connaissances dans des domaines aussi variés que la chimie, les sciences pharmaceutiques et médicales. » Dans un récent courrier, les professeurs Joyeux et Fourtillan révèlent des conclusions étranges sur l'étiologie de la maladie de Parkinson auxquelles ils sont parvenus en étudiant un groupe de 140 patients. Selon eux, tous auraient reçu des métaux lourds, aluminium, mercure, plomb via des vaccins, des pansements gastriques ou les plombages dentaires.

Selon M. Celli, les essais qui avaient débuté depuis un an se déroulaient en grande partie à l'abbaye Sainte-Croix où les patients séjournèrent une nuit, au cours de laquelle un patch leur était appliqué et une prise de sang effectuée. C'est la découverte de ces prélèvements lors d'un contrôle dans un laboratoire qui a permis de mettre fin aux essais. L'enquête a révélé que 372 analyses ont été facturées par le laboratoire à la société Sodeval.

L'ANSM enquêtait depuis l'alerte lancée par le professeur Philippe Damier du CHU de Nantes suite aux confidences qu'un patient atteint de la maladie de Parkinson avait faites à l'une de ses collègues. L'homme n'osait pas parler de sa participation aux essais car il lui avait été demandé, par les organisateurs, de se taire.

De son côté, la Miviludes avait aussi été alertée « sur les agissements inquiétants » du Fonds Josefa. Entre novembre 2018 et février 2019, elle a reçu trois signalements. Selon les informations recueillies par la Miviludes, trois soirées ont été organisées, en trois lieux différents, pour « des professionnels de santé susceptibles d'avoir dans leur patientèle des malades atteints de maladies neurologiques. Anne Josso, secrétaire générale de la Miviludes, raconte que dans « ces soirées on mélangeait religieux et médical » avec « un discours scientifique ».

Pour l'instant, le professeur Joyeux n'est pas

>>>

>>>

concerné par les mesures prises à l'encontre du Fonds Josefa et de son fondateur, le professeur Fourtillan. Ce dernier convoqué par l'ANSM le 19 juin, s'est contenté d'envoyer un courrier dans lequel il précise « qu'un dossier de données précliniques serait en cours de préparation afin de déposer (...) une demande d'autorisation. » Mais l'agence n'en n'a trouvé aucune trace. Malgré les poursuites à son encontre, il persiste et refuse de mettre un terme à ses travaux.

Henri Joyeux, quant à lui réfute le terme d'essai clinique et parle d'une « étude scientifique préalable à un essai clinique ».

Interrogée par *France Inter* à ce sujet, la ministre de la santé Agnès Buzyn s'est dite horrifiée et a dénoncé « une faute lourde » et a ajouté qu'il y « aura des sanctions et des poursuites ».

Le 27 septembre le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire pour « abus frauduleux

de l'état d'ignorance ou de faiblesse d'une personne » et « exercice illégal de la profession de pharmacien ».

Vendredi 4 octobre, le Conseil national de l'Ordre des médecins a engagé des poursuites disciplinaires à l'encontre d'Henri Joyeux et sept autres médecins impliqués dans le Fonds Josefa, « pour violation notamment des articles 15 (recherches impliquant la personne humaine), 39 (charlatanisme) et 40 (risque injustifié) du code de déontologie ». Le Conseil a également « pris la décision de se constituer partie civile dans le volet pénal de cette affaire ». En revanche, il ne peut engager de procédure contre Jean-Bernard Fourtillan car il est pharmacien. ■

(Sources : *Sciences et Avenirs*, 19.09.2019, *Le Parisien*, 19.09.2019, *Le Figaro Santé*, 20.09.2019, *Huffpost*, 20.09.2019, *La République des Pyrénées*, 21.09.2019, *Ouest-France*, 23.09.2019, *France TV Info*, 24.09.2019, *JIM*, 25.09.2019, *Le Figaro*, 30.09.2019, *Le Monde* 03.10.2019 & *Sciences et Avenir*, 04.10.2019)

## À savoir

### Henri Joyeux

Professeur reconnu pour ses travaux en cancérologie et médecin honoraire de la Faculté de médecine de Montpellier, Henri Joyeux fait régulièrement parler de lui pour ses positions controversées sur la vaccination.

Il s'est vu infliger plusieurs sanctions de l'Ordre des médecins, jusqu'à la radiation. Bien qu'elle ait été levée par la chambre disciplinaire nationale de l'Ordre des médecins, celui-ci doit prochainement faire face à la justice suite à l'annulation de la décision qui l'avait réhabilité par le Conseil d'Etat<sup>1</sup>.

Depuis le 19 septembre, il est à nouveau mêlé à une affaire qui défraie la chronique. Lui et le professeur Fourtillan seraient à l'origine d'un essai clinique illégal qui aurait touché plus de 350 patients.

Désavoué par la grande majorité de la communauté scientifique, il se présente comme un lanceur d'alerte sur des sujets très éloignés de son champ de compétence et un spécialiste du bien-être et de « l'alimentation naturelle ». Dans son livre *Changez d'alimentation*, publié en 2016, il explique comment stopper les symptômes de nombreuses maladies en choisissant les « bons aliments ». Fort de 150 000 abonnés sur sa page Facebook, il a fait de sa croisade pour la santé, un commerce lucratif. Il multiplie les ouvrages, donne des conférences, dans toute la France, organise des « webinaire » payants sur Internet via l'association Famille santé prévention, dont il est le fondateur. En échange d'une cotisation annuelle de 25 euros, il met à la disposition du public une équipe de dix-sept bénévoles qui dispensent des conseils santé. La cotisation donne

>>>

>>>

aussi le droit une réduction de 10% sur divers articles tels que du chocolat, du silicium, un appareil de cuisson vapeur, le Vapok, recommandé par « Christine Bouguet-Joyeux, l'épouse du professeur, qui possède elle aussi son site personnel consacré à l'alimentation ».

Mais ce n'est pas son seul cheval de bataille, depuis plusieurs années il dénonce les prétendus dangers de la vaccination, tout en se défendant d'y être opposé. Pourfendeur des lobbys pharmaceutiques, il s'en prend en 2014 au vaccin contre le papillomavirus et à la suggestion du Haut Conseil de Santé publique d'abaisser l'âge de la vaccination à neuf ans. Quelques années plus tard, la pétition qu'il lance contre le vaccin hexavalent, lui vaudra un fort engouement populaire, plus d'un million de signatures.

Dans sa croisade anti-vaccination il est soutenu par le professeur Luc Montagnier, codécouvreur du Sida, avec lequel il donne de nombreuses conférences. Parmi ses autres soutiens on peut citer également Pierre Rabhi.

Médecin aux idées rétrogrades, selon les propos de Marisol Touraine, il est contre la pilule et l'avortement. Proche des milieux catholiques traditionalistes, il a été pendant plus de dix ans président de l'association conservatrice Famille de France. Sur son site, il s'oppose au mariage pour tous et à la théorie du genre. Dans les années 1990, dans l'un de ses livres il présente l'homosexualité comme une série de « carences affectives du cœur, du sentiment, du corps dont on peut progressivement s'éloigner si on les comprend bien et si on les analyse bien ».

En 2014, il trouvera une alliée inattendue en la personne de Sophie Marceau qui l'invite à se joindre à elle dans l'émission de Michel Drucker. Ce qui lui vaudra de jouir d'un pic de popularité auprès du grand public comme spécialiste de la nutrition.

Mais ses soutiens sont loin de faire l'unanimité. Dans les années 1990, il fut l'un des défenseurs de l'instinctothérapie, une théorie pseudo-médicale érigée par Guy Claude Burger reposant sur des principes nutritionnels prétendant qu'il est possible de soigner des maladies incurables par une alimentation crue. Henri Joyeux a préfacé les ouvrages de deux de ses promoteurs, Bruno Comby et Jean Seignalet<sup>2</sup>. Mais suite à la condamnation de Guy Claude Burger à 15 ans de prison pour viol sur mineurs, il a pris ses distances avec le groupe.

(Source : L'Express, 20.09.2019 & Le Monde, 03.10.2019)

1. Le professeur Joyeux sera rejugé par le Conseil de l'Ordre: <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/le-professeur-joyeux-sera-rejuge-par-le-conseil-de-lordre/>

2. Jean Seignalet s'était éloigné de l'instinctothérapie à la fin des années 1990.

## SORCELLERIE

### Condamnation de deux marabouts ■ France

■ **Le tribunal d'Angers a reconnu coupables d'escroquerie deux marabouts qui avaient abusé d'un couple d'octogénaires.**

Alors que son mari est malade et que les médecins peinent à établir un diagnostic, la femme se tourne vers deux marabouts. Ils répandent un produit sur l'homme pour le désenvouter, prient et enterrent

>>>

>>>

un coq vivant dans le jardin du couple, annonçant que s'il est encore vivant deux jours plus tard c'est que la guérison est en cours.

Les deux marabouts demandent au couple d'importantes sommes d'argent pour différentes pratiques de sorcellerie et c'est la banque qui alertera les autorités face aux importants retraits d'argent du couple.

Lors du procès l'avocat de la défense a présenté

l'un des marabouts comme « connu de manière internationale » et a remis en cause la vulnérabilité de la femme qui aurait librement choisi de contacter le marabout et de croire en la magie noire.

Le tribunal a condamné les deux hommes : l'un a huit mois de prison avec sursis et l'autre a 10 mois dont quatre avec sursis. ■

(Source : [Le Courrier de l'Ouest](#), 26.08.2019)

## FAKE NEWS

### Les fake news peuvent induire de faux souvenirs ■ Irlande

■ Selon une étude publiée dans *Psychological Science*, les fake news qui se propagent via les réseaux sociaux conduiraient à la fabrication de faux souvenirs. Plus largement, cette étude montre que les fake news permettent de manipuler en empêchant de distinguer le vrai du faux.

Gilian Murphy qui a dirigé l'étude explique que « la mémoire est un processus de reconstruction » et que « nous sommes vulnérables aux suggestions

qui faussent nos souvenirs sans que nous en prenions conscience ».

Il va donc être facile pour des individus mal intentionnés d'exploiter les biais cognitifs des personnes pour les manipuler et, il devient alors difficile pour elles de réajuster leur perspective, même si on leur prouve qu'elles sont victimes d'une manipulation. ■

(Source : *Courrier international*, 27.05.2019)

## THÉORIE DU COMLOT

### Des podcasts pour comprendre les mécanismes du complot ■ France

■ Dans une série de podcast<sup>1</sup>, *France Culture* analyse le fonctionnement des théories du complot. Les premiers épisodes décryptent l'ensemble des thèses conspirationnistes apparues à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Les émissions analysent l'émergence de ces

théories, leurs succès ainsi que les protagonistes contribuant à la diffusion de ces thèses. ■

(Source : *L'Obs*, 11.09.2019)

1. Pour écouter ces podcasts : <https://www.franceculture.fr/emissions/mecaniques-du-complotisme>

## À lire



Reichstadt, Rudy, Miriam, *L'opium des imbéciles*, Grasset, 2019

Rudy Reichstadt fondateur du site web ConspiracyWatch.info publie *L'opium des imbéciles*. Ce livre est le fruit de son travail de contradiction et d'analyse des thèses complotistes.

Présentation de l'ouvrage par l'éditeur :

« Le complotisme a partie liée avec nos passions tristes : égocentrisme, misanthropie, paresse, lâcheté, peur, jalousie, ressentiment. Qu'il vienne panser une blessure narcissique toujours ouverte, qu'il mette en récit ce que l'on n'arrive pas à comprendre, qu'il serve à blesser ou diffamer des ennemis, son expansion n'est pas seulement le symptôme d'une crise de la démocratie libérale, elle

en est aussi un facteur d'aggravation à part entière. Sur le marché noir des idées douteuses, les théories du complot s'échangent avec la même frénésie que les superstitions, les pseudo-sciences, les nouvelles spiritualités et les idéologies radicales.

Une très prospère économie du complotisme s'est ainsi mise en place au cours des dernières années. Elle a ses commanditaires, ses laborantins, ses dealers, ses consommateurs occasionnels et ses junkies. Ses idiots utiles et ses imbéciles. »

(Source : 4e de couverture, Grasset, 2019)

## VACCINATION

### Sommet mondial de la vaccination ■ Monde

■ **L'union européenne a organisé à Bruxelles le jeudi 12 septembre dernier un sommet mondial de la vaccination sur le thème de la désinformation qui se propage sur Internet.**

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a fait de l'anti-vaccination une menace pour la santé mondiale. Des médecins, des experts et des ministres de la santé étaient présents à Bruxelles pour tenter de trouver des solutions face au recul de la vaccination. En effet, les chiffres sont inquiétants. Il y aurait dans le monde trois fois plus de cas de rougeole recensés au premier semestre 2019 que pour l'ensemble de l'année 2018. Autre chiffre alarmant : en Europe 38% des citoyens pensent que les vaccins causent les maladies contre lesquelles ils sont censés immuniser.

Le phénomène d'opposition et d'hésitation vaccinale n'est pas nouveau mais trouve un écho particulier avec internet. Pour tenter d'enrayer les idées anti-vaccination, l'OMS a passé un partenariat avec Facebook afin de lutter contre les fausses informations sur les vaccins, présentes en nombre sur le réseau. Le géant américain s'engage à orienter ses utilisateurs vers des contenus fiables publiés par l'OMS.

Pour le sociologue Jocelyn Raude, la santé représente 60% des intox présentes sur le web. Il

distingue les personnes radicalement opposées à la vaccination et celles qui doutent et considèrent que la vaccination présente des avantages mais aussi des risques. Laurent-Henri Vignaud, co-auteur du livre *Antivax: histoire de la résistance aux vaccins du XVIIIe siècle à nos jours*, analyse quatre différents raisonnements des partisans de l'anti-vaccination, basés sur quatre arguments :

- L'argument naturaliste de ceux qui prétendent que la maladie est naturelle et renforce notre immunité.
- L'argument religieux et la volonté de Dieu.
- L'argument pseudo-scientifique de ceux qui considèrent que tomber malade montre un organisme affaibli.
- L'argument politique, qui peut être en lien avec le précédent. Les personnes ne sont pas forcément hostiles à l'ensemble des vaccins mais elles sont opposées à l'obligation vaccinale.

Malgré les études scientifiques, les anti-vax campent sur leurs positions. Une attitude qui peut s'expliquer par l'effet Dunning Kruger, ce biais cognitif montrant que les personnes moins qualifiées dans un domaine sont persuadées d'être mieux informées que les experts. ■

(Sources : France Bleu,12.09.2019 & L'Union, 12.09.2019 & Dhnet.be,15.09.2019)

# Dons & Abonnements



## Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 €  60 €  75 €  150 €  Autre : .....€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

## Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE      ETRANGER

25 Euros  
48 Euros

30 Euros  
50 Euros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

## Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE      ÉTRANGER

30 Euros  
60 Euros

35 Euros  
70 Euros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

NOM - Prénom : .....

Adresse : .....

E-Mail : .....@.....

Ci-joint le versement de la somme de : ..... €

Date et signature :

Sommaire  
du dernier numéro de  
**Bulles** (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.  
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.  
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay